

Transition écologique : la filière du Bâtiment et des Travaux Publics agit pour le SRADDET



Juillet 2020

Avec le concours



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Parce qu'ils construisent, rénovent et entretiennent nos logements, nos bâtiments, nos réseaux d'eau, d'énergie, de communication, et les infrastructures nécessaires à nos déplacements, le Bâtiment et les Travaux Publics sont au cœur des enjeux de la transition écologique. Ils sont ainsi des acteurs essentiels pour atteindre les objectifs fixés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au sein du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

C'est pourquoi, la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'observatoire économique dédié à ce secteur, a réalisé cet outil d'aide à la décision opérationnel présentant un état initial sur certains objectifs de la Région en lien avec le Bâtiment, les Travaux Publics et l'Industrie des Matériaux :

- Réduire de la consommation énergétique par la rénovation des bâtiments
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région leader sur la prévention et la gestion de déchets de chantiers
- Préserver la ressource en eau
- Réduire les émissions de polluants et poursuivre celle des émissions de GES par la mobilité décarbonée
- Couvrir 100% du territoire en très haut débit

Dans ce document, chacun de ces objectifs est analysé en mettant en avant les freins et leviers, ainsi que les disparités entre les différents territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Indicateurs de suivi SRADDET dédiés filière Construction

Rénovation énergétique des bâtiments

Consommation énergétique du résidentiel

État zéro



7,8 Gwh/1000 hab.



Objectifs



5,5 Gwh/1000 hab.

à horizon 2050

Logements performants dans le parc

9%



Passoires énergétiques

25%



Passoires énergétiques du parc social

6%



Déchets de chantiers

Production de déchets inertes en sortie de chantiers

État zéro



20,0Mt



à horizon 2031

Taux de matériaux inertes réemployés

25%



Pourcentage de déchets non tracés en sortie de chantier

6%



Performance au sens de la Directive Européenne

66-68%



Taux de recyclage des déchets inertes

31% 42%

Taux d'enfouissement des déchets inertes en ISDI

12% 20% max.

Départements réutilisant, recyclant, valorisant 80% des inertes

9 12

Ressources en eau

Stations d'assainissement conformes

72% 100%

Rendement du réseau d'eau potable en moyenne nationale
(Grenelle 2 de l'Environnement)

78% 85%

Mobilité décarbonée

EPCI couverts par des bornes de recharge électrique

81% 100%

Couverture très haut débit

Logements et locaux raccordés à la fibre optique

43% 100% à horizon 2025





Réduire la consommation énergétique par la rénovation des bâtiments

Objectif 3.8 du SRADDET

Point de départ : un niveau de consommation énergétique résidentielle par habitant plus faible le long de l'axe rhodanien

► En 2016, la consommation énergétique du secteur résidentiel s'élevait à 7,81 Gwh pour 1000 habitants toutes énergies confondues. Cette dernière

recule de -9% entre 2010 et 2016, en raison notamment d'un mouvement de constructions de logements peu énergivores et d'une hausse des transac-

tions de logements anciens, lesquelles s'accompagnent pour partie de travaux de rénovation énergétique.

-9%
de consommation
énergétique résiden-
tielle

Des leviers et freins à la diminution de la consommation énergétique du secteur résidentiel :

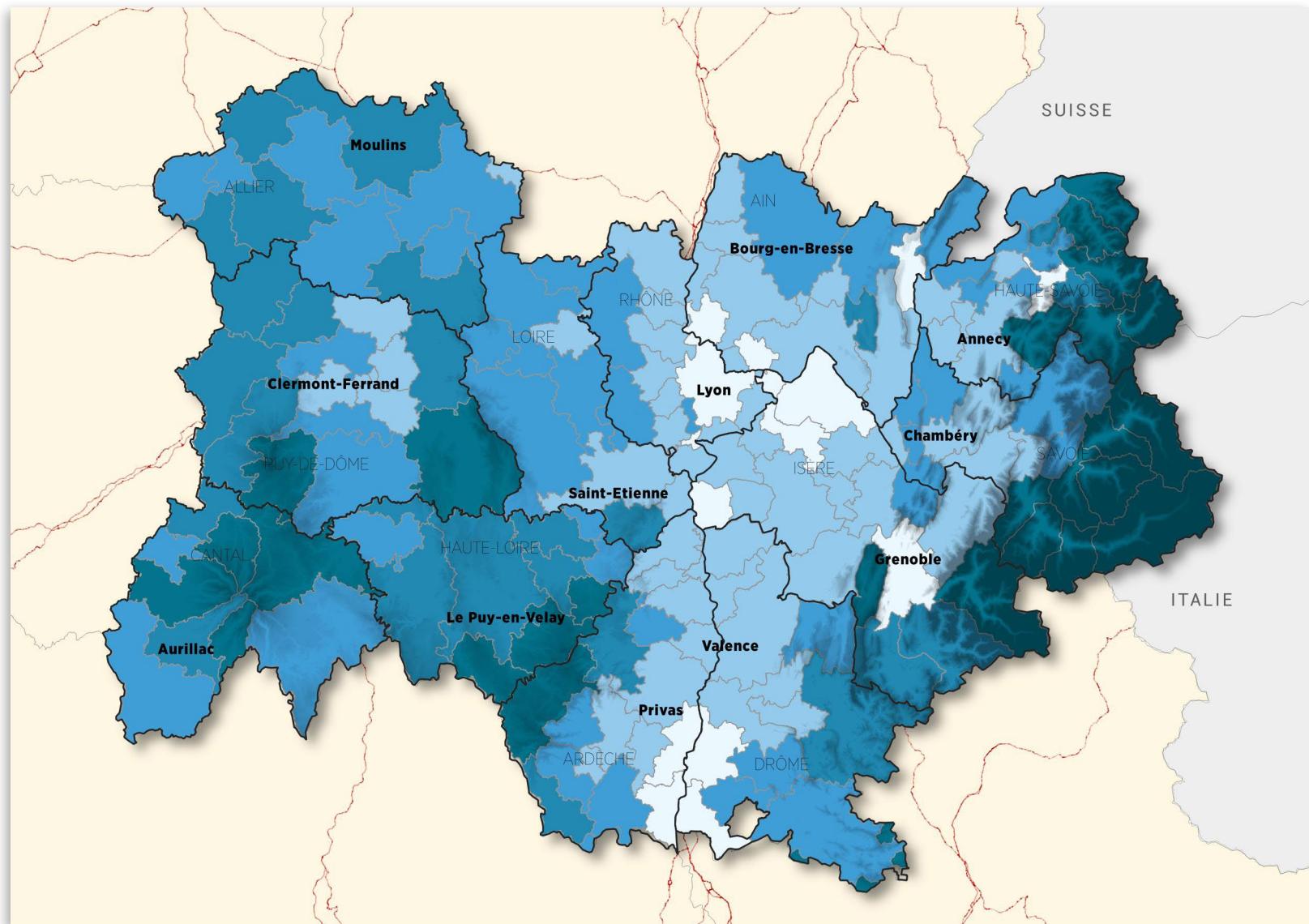
leviers

- Une tendance 2010-2016 de recul de la consommation énergétique par habitant constatée sur 95% des EPCI
- Des atouts de moindre consommation par habitant au centre de la région

freins

- Des niveaux de consommation intrinsèquement plus élevés par habitant dans les territoires montagneux et ruraux : Savoie, Haute-Savoie, Monts du Cantal, Haute-Loire, partie Est du Puy-de-Dôme

Consommation énergétique du secteur résidentiel en 2016 pour 1 000 habitants par EPCI



La contribution du logement neuf à la réduction de la consommation énergétique

- La faible part des logements neufs construits depuis 2014, considérés comme performants (RT 2012), dans l'ensemble du parc de logements souligne l'enjeu de rénovation sur le parc existant. Cet enjeu est d'autant plus important dans les territoires de l'Ouest où le parc est particulièrement ancien.



Des leviers et freins pour améliorer la performance du parc existant :

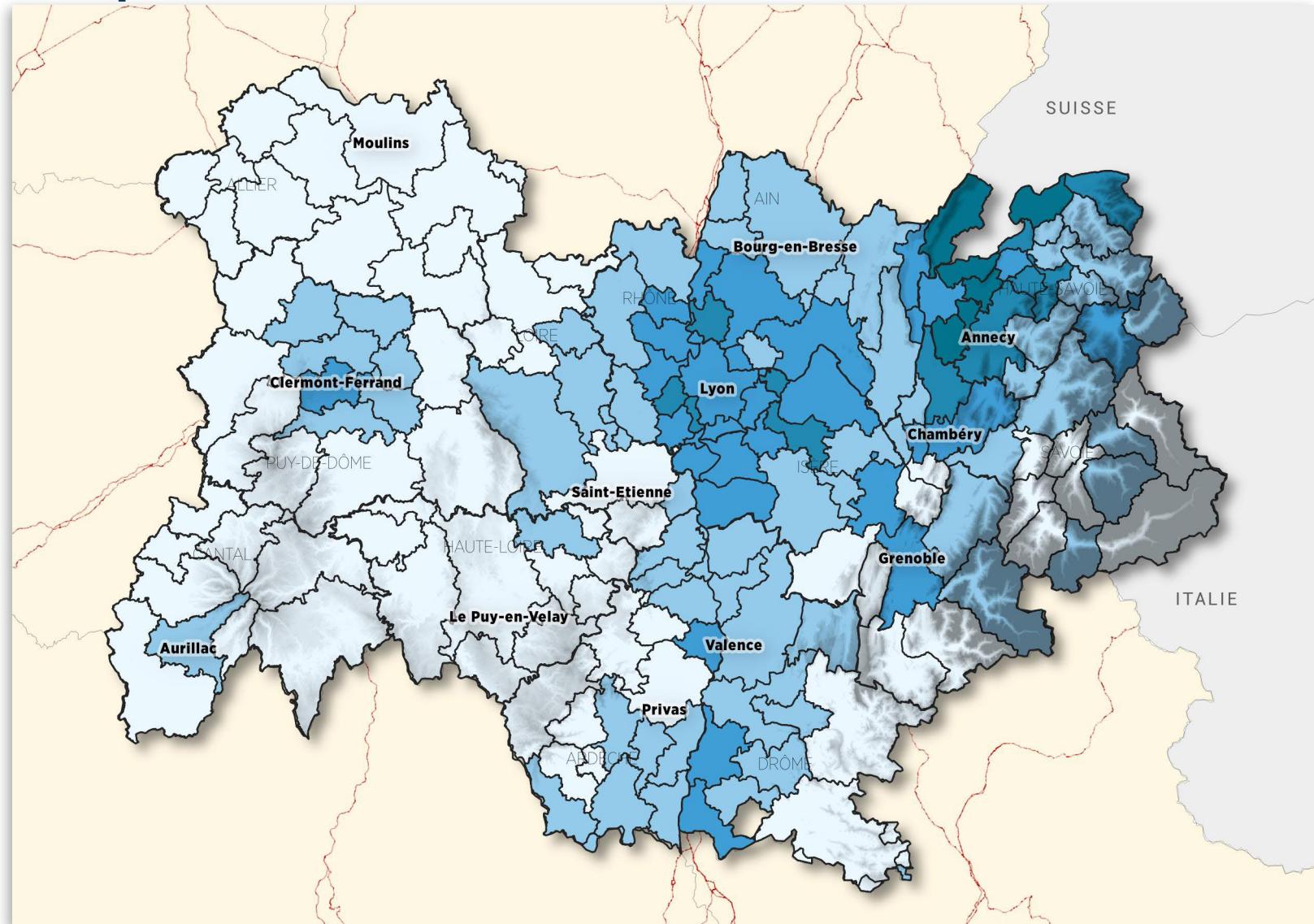
leviers

- Progression des demandes de labellisation énergétique performante (labels liés à la RT 2012 ou RE 2020)

freins

- Un enjeu de rénovation d'autant plus important à l'Ouest de la région où les logements neufs construits après la RT 2012 pèsent peu dans l'ensemble du parc de logements
- Peu de demande de labellisations énergétiques au niveau de la réglementation RE 2020

Part des logements neufs construits de 2014 à 2019 sur l'ensemble du parc de logements par EPCI en 2019



Les attentes en matière de rénovation énergétique : ce que veulent les ménages

- Quels que soient les territoires, la réalisation de travaux de rénovation énergétique est fortement motivée par le gain de confort puis par la réduction de la facture énergétique. Les contraintes de remplacement d'un appareil en panne ou vétuste enclenchent également des travaux notamment sur les métropoles de Clermont et Grenoble.

30%
des ménages réno-
vateurs manquent
d'accompagne-
ment

Des leviers d'actions pour répondre aux attentes des ménages

leviers

- 63% des ménages couverts par l'accompagnement d'une plate-forme de rénovation énergétique
- Une nette augmentation des sollicitations des Espaces Info Energie pour atteindre le point le plus haut en 2019 (51 000 contacts)

freins

- Fracture géographique de la répartition des plateformes : si la partie centrale de la région (Rhône, Loire, Ardèche, Drôme) est bien couverte, l'Ouest (Allier, Puy de Dôme, Cantal, Haute-Loire), où les besoins de rénovation sont importants (parc ancien), est à l'opposé peu couvert.

Comparaison de territoires métropolitains 2018 selon les motivations associées à la réalisation des travaux énergétiques

	Clermont Auvergne Métropole	Grenoble Alpes Métropole	Métropole de Lyon
1	Confort	Confort	Confort
2	Facture énergétique	Facture énergétique	Facture énergétique
3	Remplacement appareil	Remplacement appareil Confort thermique	Confort thermique

Unité : % des ménages ayant réalisé au moins une partie de travaux avec une dimension énergétique et s'étant renseigné avant les travaux - Source : Enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Massification de la rénovation énergétique : quelle dynamique après la transformation du CITE en prime « MaPrimeRenov »

► Le CITE, dispositif privilégié des ménages pour leurs travaux de rénovation énergétique, n'a cessé d'augmenter entre 2013 et 2018, avant le

ralentissement que peut créer la transformation en prime. Si le recours au CITE s'est amplifié en 2018 sur une large partie du territoire, les logiques territo-

riales restent marquées : un moindre recours à l'Est mais pour des montants moyens de travaux plus élevés.



Des leviers et freins pour la massification de la rénovation énergétique :

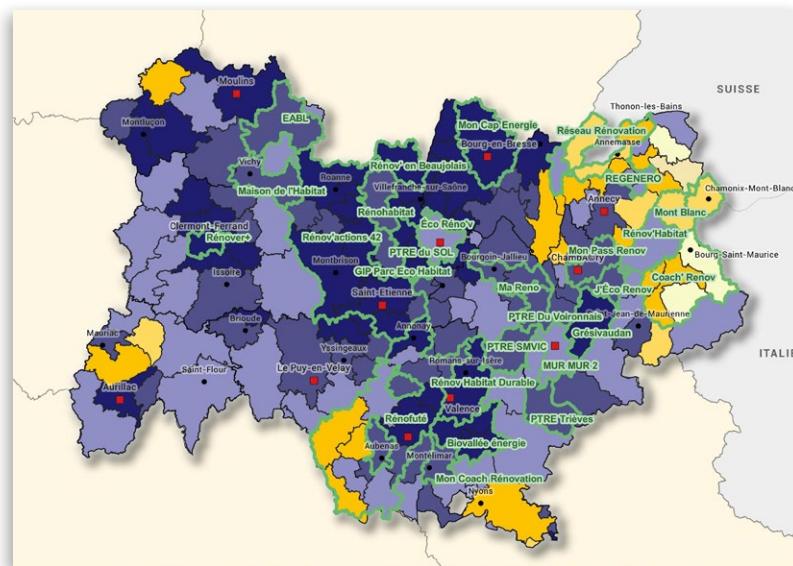
leviers

- Un niveau de recours au CITE au plus haut niveau en 2018 avec 9.2% des propriétaires occupants l'ayant sollicité (+ de 187 000 ménages)
- Une sollicitation plus élevée au centre du territoire (Loire, Rhône, Ain)

freins

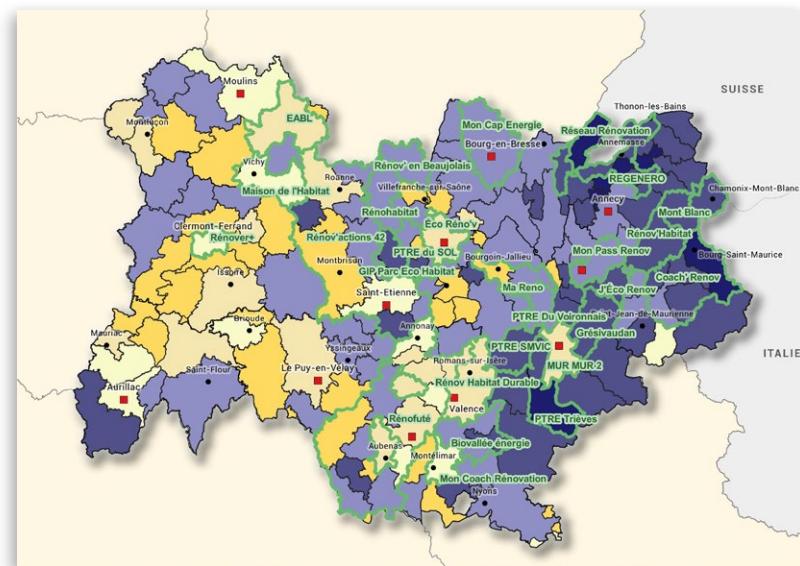
- Des montants de travaux de rénovation énergétique effectués moindres (5 600€ en moyenne)
- Un dispositif limité aux résidences principales, a fortiori moins sollicité à l'Est de la région où le parc est davantage composé de résidences secondaires

Part des foyers bénéficiaires du CITE en 2018 (travaux 2017) sur le nombre de propriétaires occupants selon les EPCI



Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE 2017

Montant moyen des travaux réalisés par les bénéficiaires du CITE en 2018 (travaux 2017) selon les EPCI



Montant moyen de travaux des foyers ayant demandé un CITE 2017

- Moins de 5 000€
- 5 000€ à 5 300€
- 5 300€ à 5 600€
- 5 600€ à 6 200€
- 6 200€ à 7 700€
- 7 700€ et plus
- Plateformes territoriales de la rénov. énerga.

Enjeu social de la rénovation : lutte contre la précarité et performance des rénovations menées

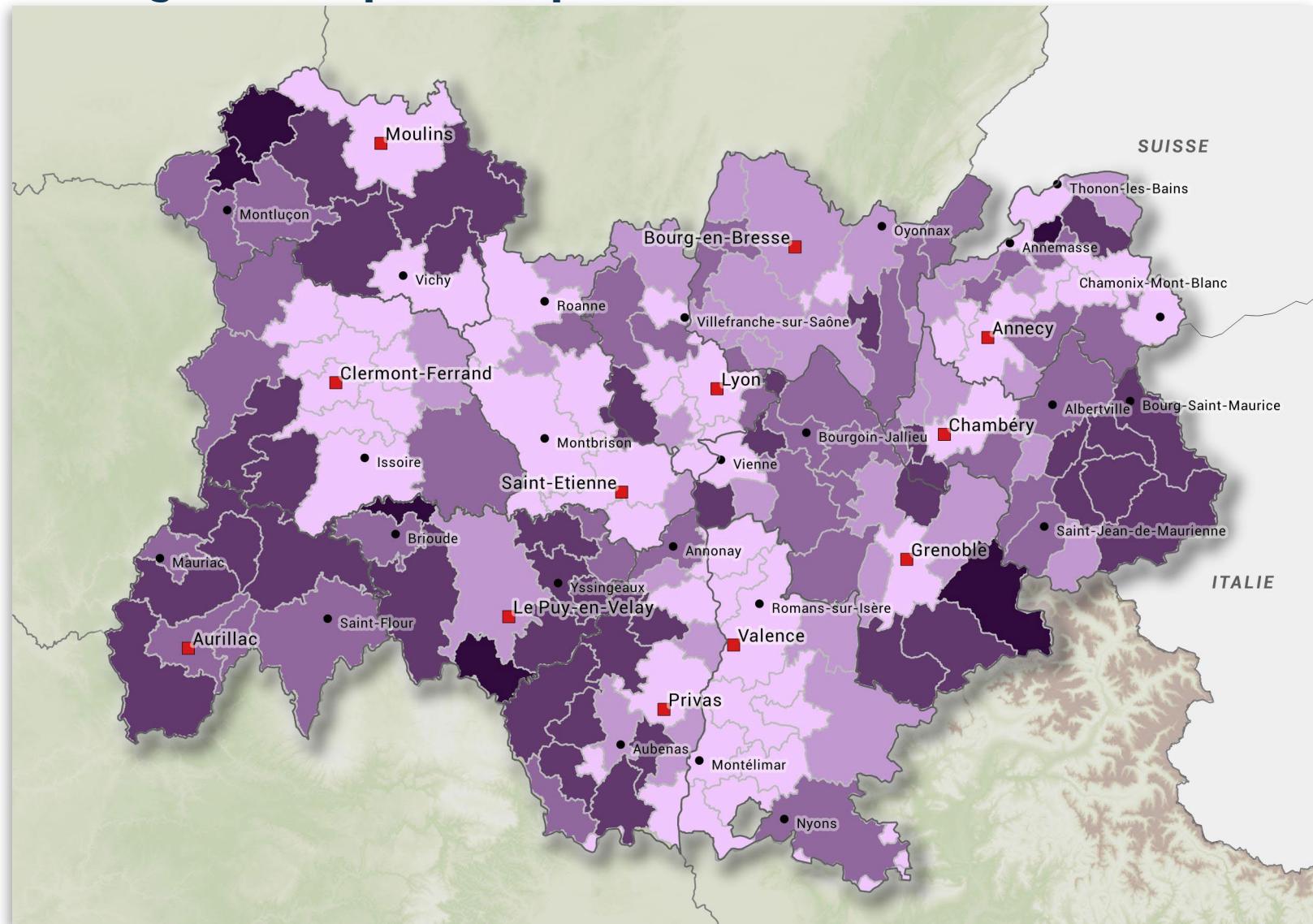
- Le programme Habiter mieux de l'ANAH permet aux plus précaires de bénéficier de rénovations performantes : 38% des rénovations permettent un saut d'au moins 2 classes DPE énergie, sachant que 61% des logements sont initialement des passoires énergétiques. Sur le parc social, même s'il est globalement moins énergivore (6% en étiquette F et G), certains territoires enregistrent un taux qui dépasse les 50% de leurs logements sociaux.



Des leviers et freins pour lutter contre la précarité énergétique :

- Une dynamique du programme Habiter mieux qui s'amplifie, portée par le dispositif mono-lot « Agilité », toutefois moins ambitieux en termes de performance des rénovations
- Des logements sociaux moins énergivores pour près de la moitié des EPCI, notamment au centre de la région
- Des rénovations Habiter mieux qui permettent majoritairement le saut d'une classe DPE énergie en Isère et Haute-Savoie
- Dans le parc social, des efforts qui peuvent être portés sur la Haute-Loire où le parc est davantage énergivore, enregistre un taux de vacance plus haut, avec un taux de rotation plus élevé que la moyenne régionale

Part des logements sociaux énergivores (étiquette énergie DPE F et G) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018 par EPCI



Enjeu de lutte contre le refroidissement des lits en zone d'altitude : des leviers différents selon les typologies de résidences secondaires

► Plus de la moitié des résidences secondaires de la région se situent en altitude et représentent un parc important de plus de 256 000 logements,

dont près de la moitié ont été construits avant 1975, date de l'entrée en vigueur de la 1^{ère} réglementation thermique. Toutes les typologies de résidences

secondaires en altitude partagent le même enjeu de rénovation : créer ou maintenir « l'écosystème touristique » local.



Des leviers et freins à la lutte contre les lits froids des résidences secondaires en altitude :

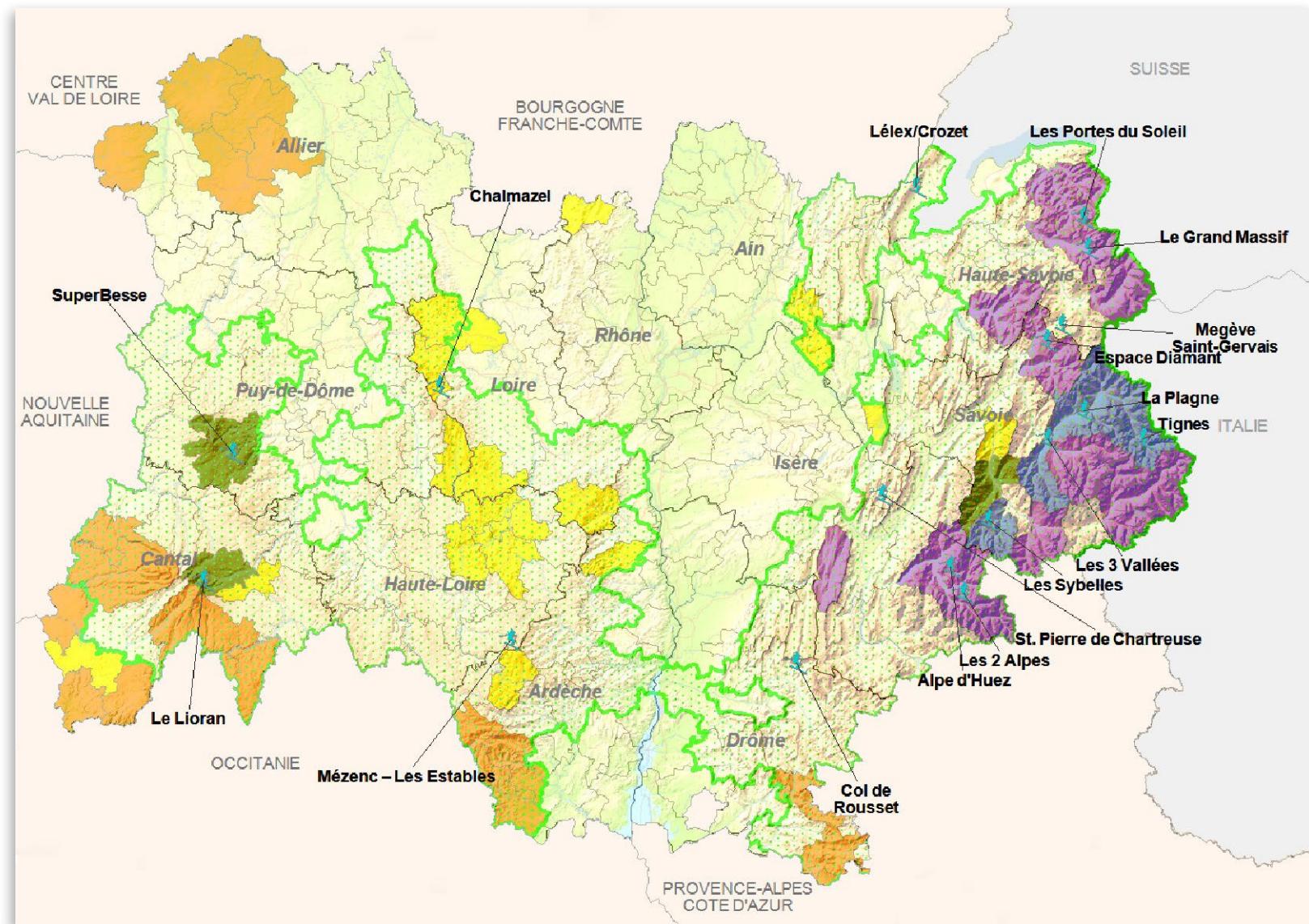
Leviers

- Grandes copropriétés en zone dense : inciter à rénover pour répondre à la demande touristique actuelle (taille et confort des logements)
- Petites copropriétés en zone dense : accompagner les propriétaires (voire incitations financières) et argumenter sur le confort notamment pour conserver la valeur patrimoniale
- Copropriétés en zone peu dense : accompagner les propriétaires éloignés de leur résidence à la location de leur bien au regard de l'enjeu de qualité de l'offre touristique et du besoin de logement des saisonniers

freins

- Un secteur générateur d'activité stimulant pour les entreprises locales de Bâtiment mais soumises à des difficultés techniques

Typologies des résidences secondaires en altitude en Auvergne-Rhône-Alpes





Faire de la région un leader sur la prévention et la gestion des déchets de chantiers

Objectif 8.3 du SRADDET



Une région leader sur le recyclage et la valorisation des déchets et matériaux du BTP

► Le taux de performance de la région sur la gestion des déchets et matériaux du BTP est élevé (83%) et s'est amélioré par rapport à 2016 (+4

points). Les marges de progression sont donc de plus en plus faibles, et les principaux enjeux de la filière portent désormais sur la prévention et le réem-

ploi des matériaux, la réduction des flux de déchets non tracés, le développement des pratiques de tri et le maintien du maillage des installations.



Points forts et axes de progrès de la filière :

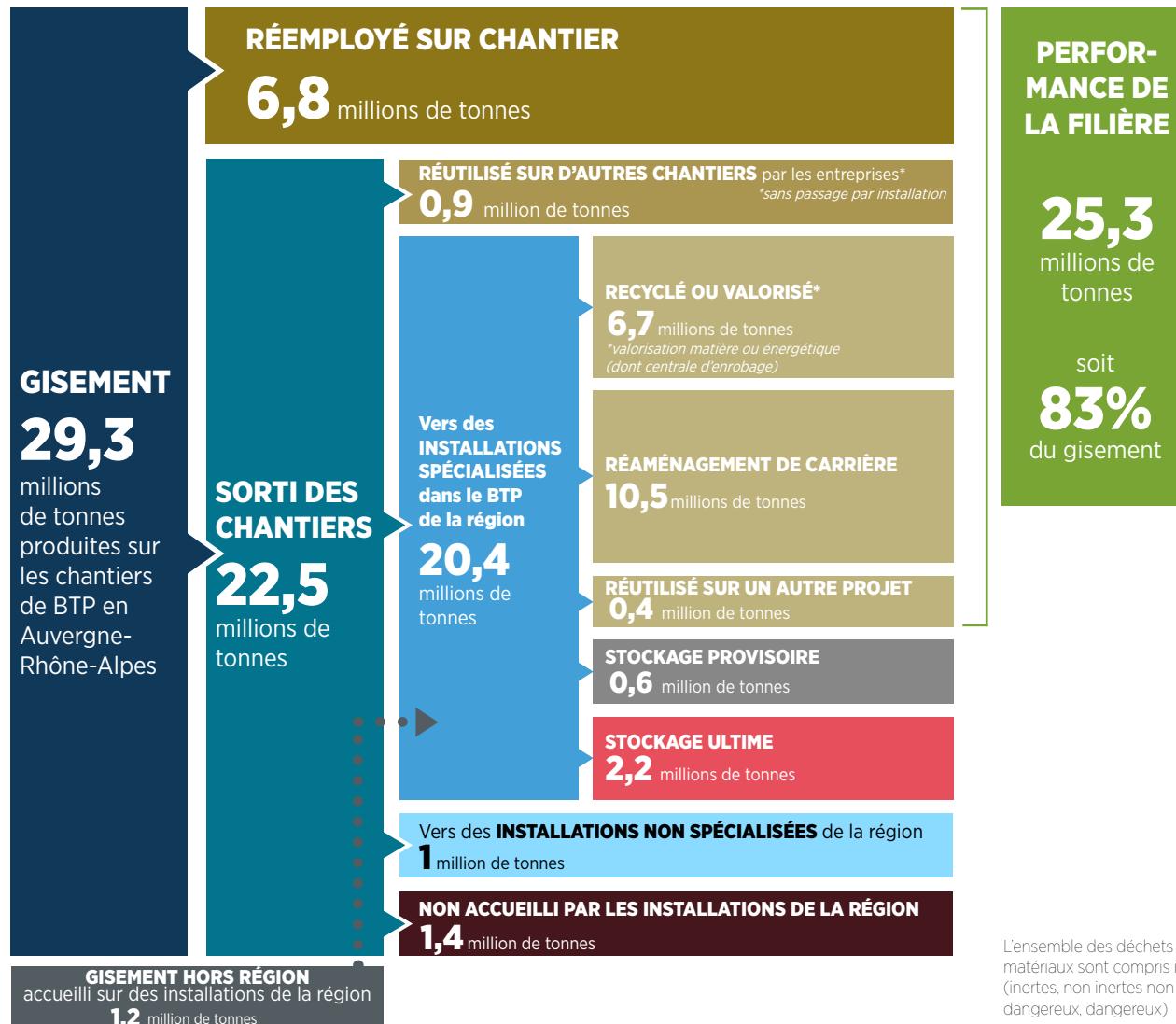
points forts

- Un volume réemployé sur les chantiers de Travaux Publics important
- Un volume recyclé ou valorisé (matière ou énergétique) élevé
- Un réseau dense de carrières en réaménagement assurant la valorisation des terres et matériaux meubles

axes de progrès

- Plus d'un million de tonnes de déchets dont la destination est encore inconnue
- Un stockage ultime qui pourrait être réduit par un meilleur tri des déchets en mélange

Taux de performance de la filière sur la région Auvergne-Rhône-Alpes



Un secteur du BTP proche de l'objectif réglementaire

► La directive européenne sur les déchets de 2008 et la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015 ont fixé comme objectif la valorisation de 70% des déchets

du Bâtiment et des Travaux Publics à horizon 2020*. En 2018, ce niveau était en passe d'être atteint, le taux se situant entre 66% et 68%, en hausse de deux points par rapport à 2016. Il

est donc nécessaire de poursuivre les efforts, d'autant plus que le PRPGD a d'ores-et-déjà pris pour cible la valeur de 73% d'ici 2031.

**Cet objectif ne prend pas en compte dans son périmètre de calcul les terres et matériaux meubles, les graves et matériaux rocheux et les déchets dangereux. En revanche, il inclue les déchets générés lors des travaux des ménages.*



Points forts et axes de progrès de la filière :

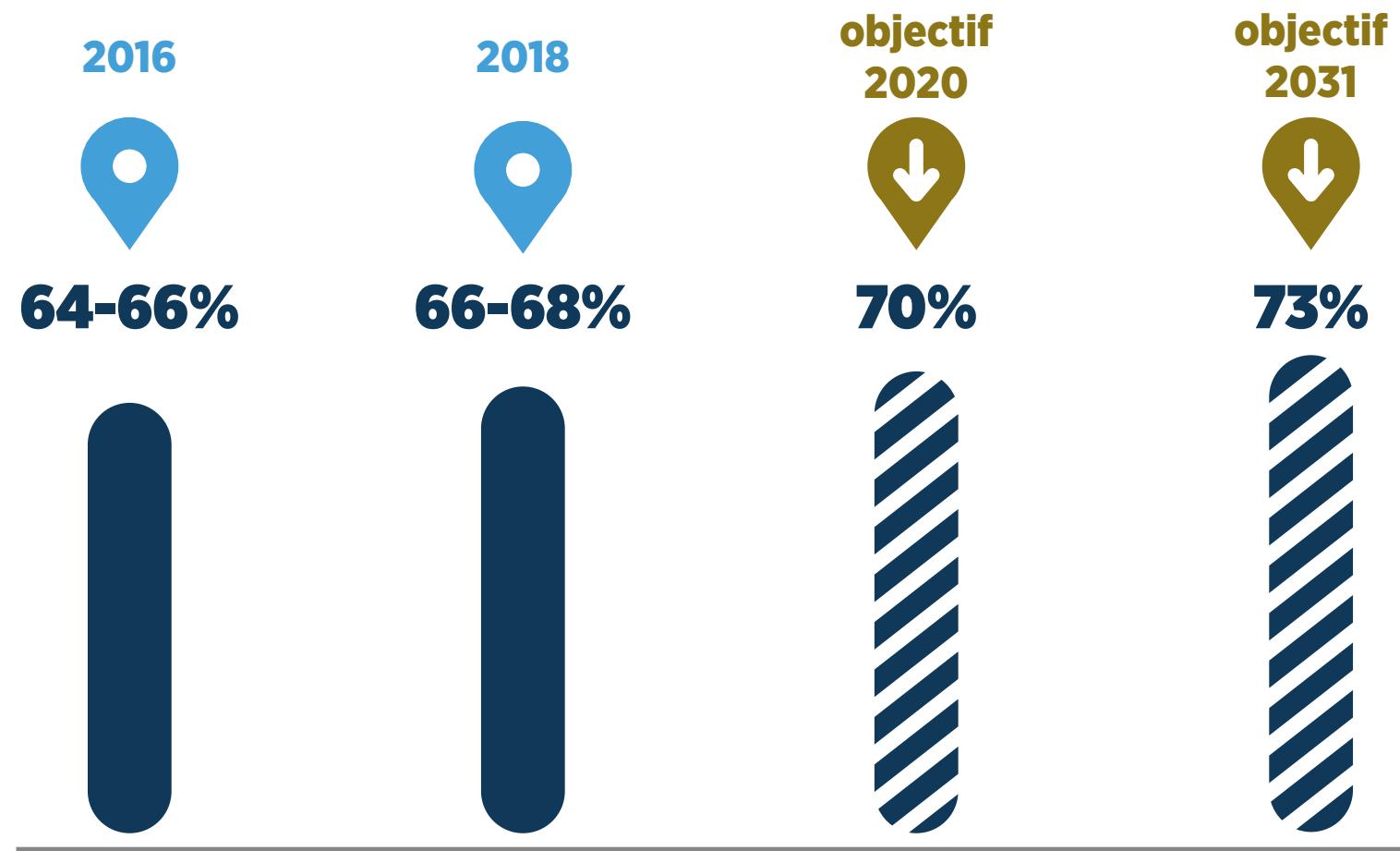
points forts

- Un volume réemployé sur les chantiers de Travaux Publics important
- Un volume recyclé ou valorisé matière élevé

axes de progrès

- Un stockage ultime qui pourrait être réduit par un meilleur tri des déchets en mélange

Taux de valorisation et objectifs de la filière Bâtiment et Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes



Un développement du réemploi qui demeure essentiel

► Du fait de la hausse d'activité du secteur, les déchets et matériaux inertes produits par les chantiers de la région ont augmenté : 26,7 millions de tonnes ont été générées sur l'année

2018 (+10%). Sur ce gisement, 6,8 Mt ont pu être réemployées directement sur les chantiers de Travaux Publics, soit un taux de réemploi de 25%. Si cette pratique est donc déjà courante,

le PRPGD porte l'ambition de la développer encore, avec un objectif-cible de 33% de matériaux réemployés d'ici 2031.

+3%
de matériaux
réemployés entre
2016 et 2018

leviers

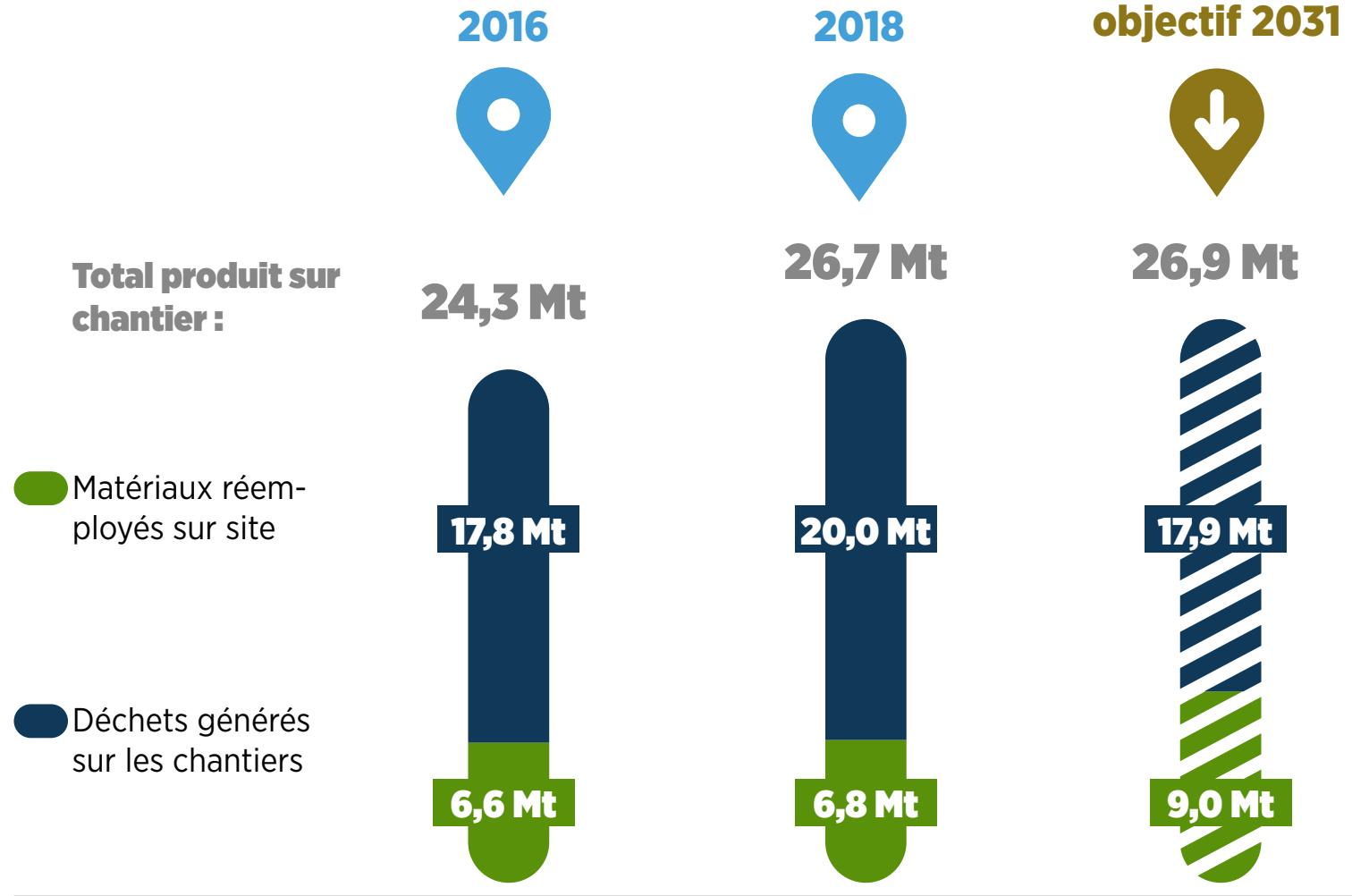
Des leviers et freins à la prévention des déchets du BTP :

- Une hausse des volumes réemployés
- Une progression de la pratique du réemploi avec traitement

freins

- Une pratique qui n'a pas progressé autant que la production de déchets par le secteur des Travaux Publics (+3% vs +9%)
- Un ratio de production de déchets inertes par chiffre d'affaire stable (859 kt/Md€)

Taux de réemploi et production de déchets inertes en Auvergne-Rhône-Alpes



Une traçabilité des déchets à améliorer

► Une fois sortis des chantiers, les déchets passent généralement par une installation spécialisée dans leur gestion afin d'assurer leur valorisation. L'analyse 2016 de l'ensemble des flux

avait identifié 1,7 millions de tonnes non tracées, c'est-à-dire non reçues par un site de regroupement/ traitement de la région. Une partie de ce tonnage peut notamment alimenter des pratiques

illégales (dépôts sauvages). En 2018, ce flux a diminué de 15%. La destination finale de 1,4 Mt reste toutefois encore inconnue.

6%
des déchets
sortant de
chantiers ont
une destination
inconnue

Des leviers et freins à la traçabilité des déchets :

leviers

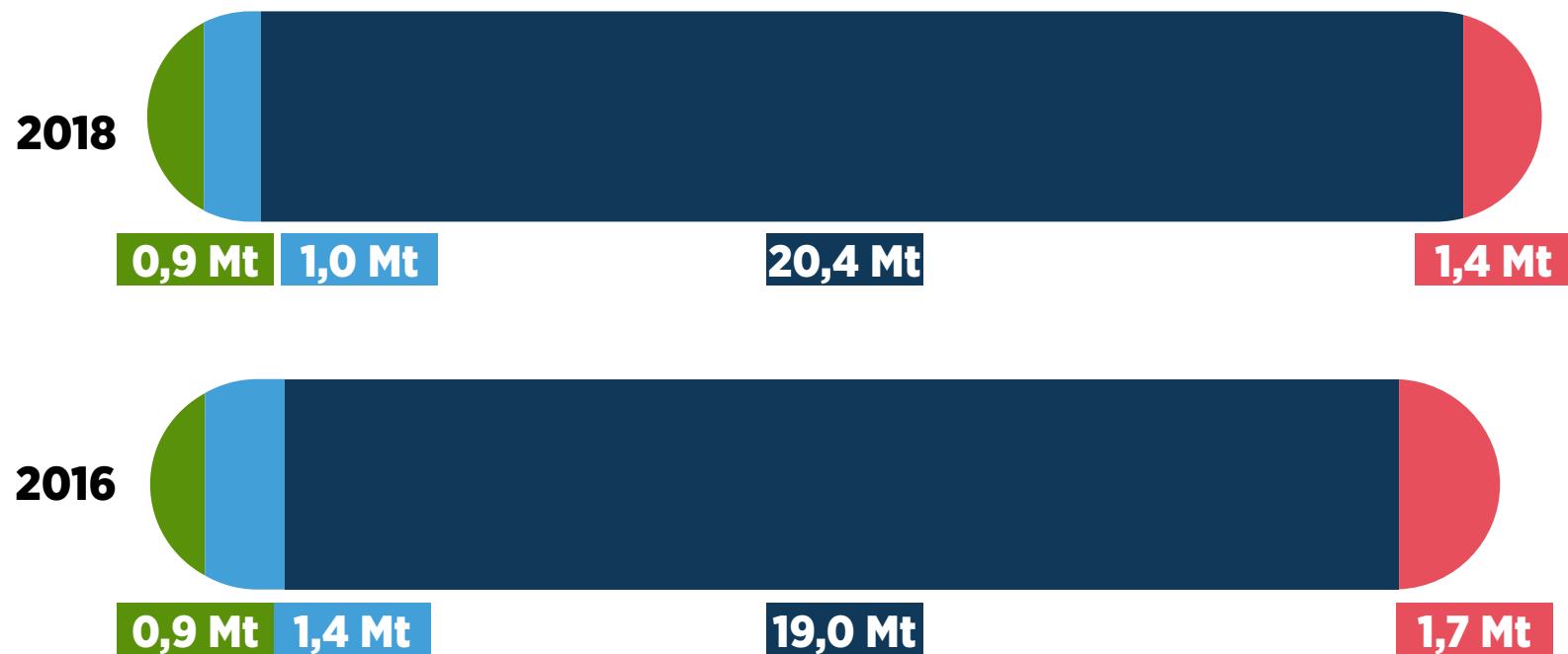
- Une traçabilité réclamée par les exploitants des installations
- Des initiatives en cours pour la favoriser à toutes les étapes (Trame SOGED de la FFB, Appel à projets Democlès pour une maîtrise d'ouvrage exemplaire, logiciel de traçabilité Ivestigo du SEDDRE)
- Une mobilisation accrue pour réduire les dépôts sauvages (Etude du phénomène réalisée par l'Ademe en 2019, renforcement des possibilités de sanctions avec la loi Economie Circulaire en 2020)

freins

- Un suivi de la gestion des déchets encore peu développé auprès des maîtres d'ouvrage
- Une difficulté de mise en place de la traçabilité pour les petits chantiers, notamment dont la maîtrise d'ouvrage relève des particuliers

Destination des déchets et matériaux issus des chantiers sur la région Auvergne-Rhône-Alpes

- Réutilisés sur d'autres chantiers
- Recues par les installations non spécialisées
- Receptionnées par les installations spécialisées
- Gisement non traqué



Source : Enquête CERC Auvergne-Rhône-Alpes 2019 sur données 2018

Un maillage performant à maintenir

► Les performances élevées de la filière s'expliquent par la force du maillage : avec 730 installations spécialisées, la densité dans la région est plus importante que la moyenne nationale (10,5 pour 1000 km² vs 8). Il est essentiel de préserver ce réseau dans les prochaines années alors que le renouvellement des sites sera important.

131
installations prévoient de fermer dans les dix années à venir (en l'état actuel des autorisations)

Des leviers et freins au maillage :

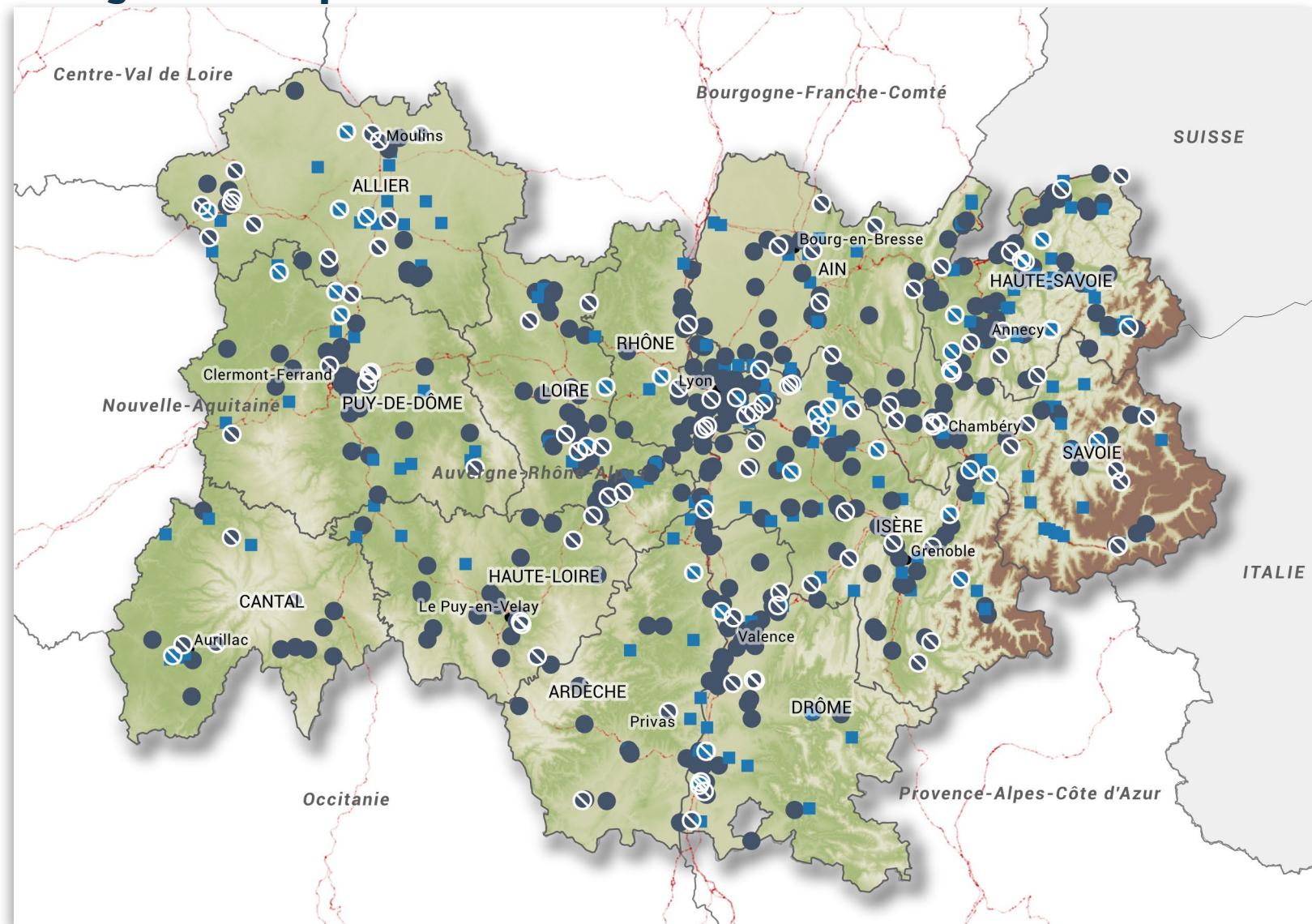
leviers

- Un maillage important de sites acceptant les déchets inertes
- 70% des installations sont ouvertes à tous

freins

- De nombreux Arrêtés Préfectoraux d'Autorisation de carrières et d'ISDI arrivant à échéance dans les 10 ans

Répartition des installations de gestion de déchets et matériaux du BTP en Auvergne-Rhône-Alpes



Un tri en amont des matériaux inertes recyclables qui progresse

- Le tri des déchets inertes sur chantier s'est développé : la part de déchets recyclables (graves et matériaux rocheux, béton, déchets d'enrobés) arrivant déjà triés sur les installations est passé de 21% en 2016 à 26% en 2018. Une évolution à mettre en lien avec le durcissement des conditions d'accueil des installations de traitement.

3,5 Mt
de déchets inertes
arrivent encore en
mélange sur les
installations

Des leviers et freins à la valorisation des déchets inertes :

leviers

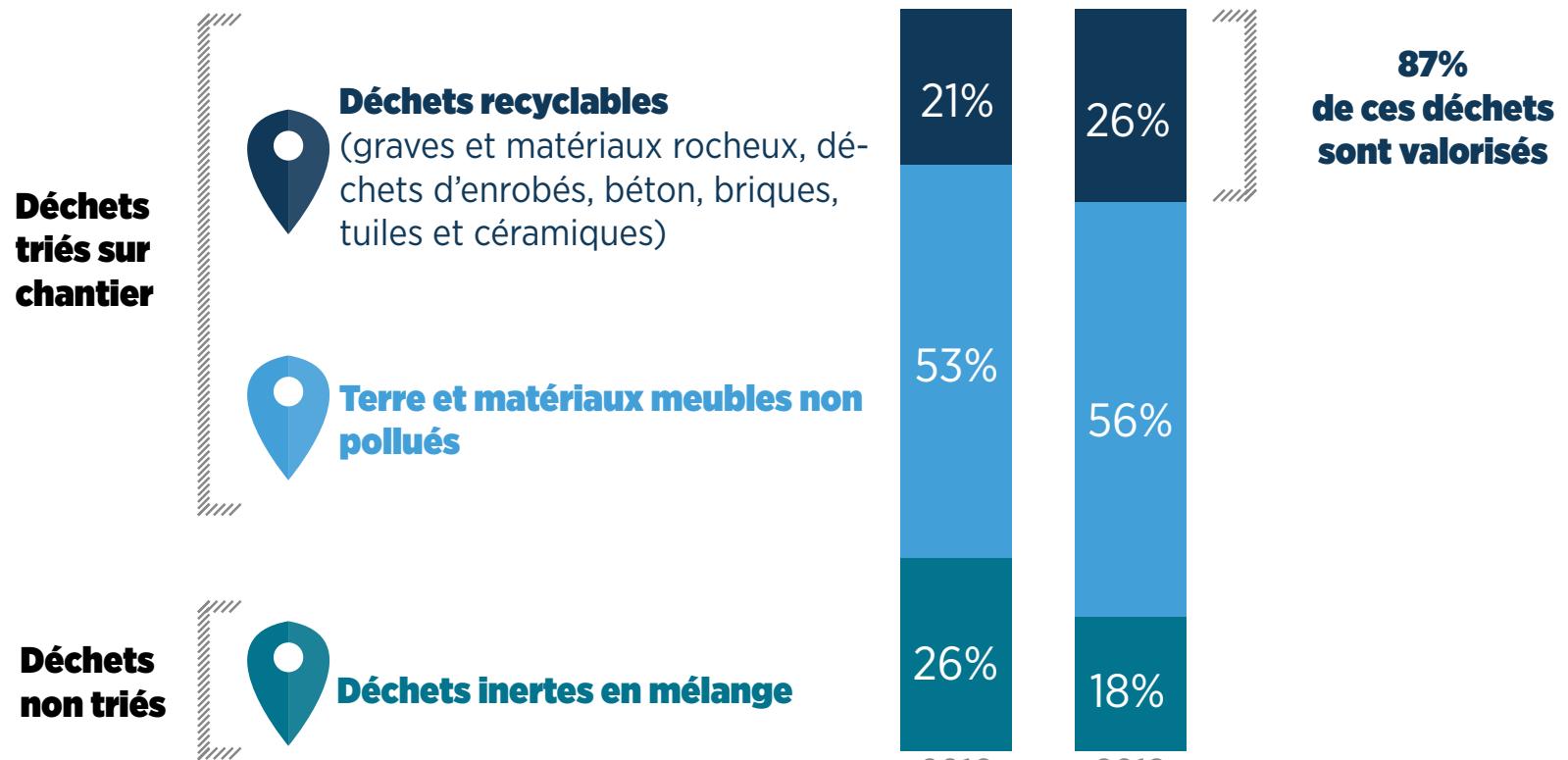
- Développement du tri en amont
- Durcissement des conditions d'accueil
- Des départements moteurs dans le tri en amont (Savoie, Haute-Savoie, Isère, Cantal)

freins

- Hétérogénéité des conditions d'accueil de déchets inertes selon les installations

Type de déchets inertes accueillis par les installations

48% des exploitants d'installations
ont imposé des **conditions de qualité** sur
les matériaux accueillis en 2018
+7 points vs 2016



Un développement du recyclage des déchets inertes à poursuivre

► En 2018, 6,1 Mt ont été recyclées, une hausse de près d'un million comparé à 2016. Cette croissance en volume s'explique en partie par la hausse d'activité mais aussi par les efforts réalisés sur le tri en amont. Le taux de recyclage

est resté cependant stable à 31%. Le PRPGD visant un objectif de 37% en 2025 et de 42% d'ici 2031, le développement de la pratique du recyclage est encore indispensable. La performance de la région repose encore fortement

sur le réaménagement des carrières (10,5 Mt en 2018). Afin de maintenir ces résultats, les capacités d'accueil restantes de ces carrières doivent donc être suivies avec attention.

21%
du gisement a servi de
remblai dans une car-
rière qui fermera d'ici
10 ans en l'état actuel
des autorisations

leviers

Des leviers et freins au recyclage des déchets inertes :

- Un réseau dense d'installations pouvant permettre une valorisation des déchets inertes sur la plupart des chantiers
- Des matériaux recyclés à continuer de promouvoir auprès des maîtres d'ouvrage
- Des techniques de recyclage bien développées sur les matériaux inertes recyclables (bétons, enrobés, graves)
- Les carrières permettant une valorisation des matériaux difficilement recyclables (terres et matériaux meubles)

freins

- La moitié des plateformes de recyclage ne sont pas ouvertes à toutes les entreprises (un déficit d'infrastructures notamment dans le Cantal, l'Allier, et la Drôme)
- Des départements potentiellement fortement touchés par les fermetures de carrières d'ici 10 ans (Allier, Puy-de-Dôme, Rhône, Isère)

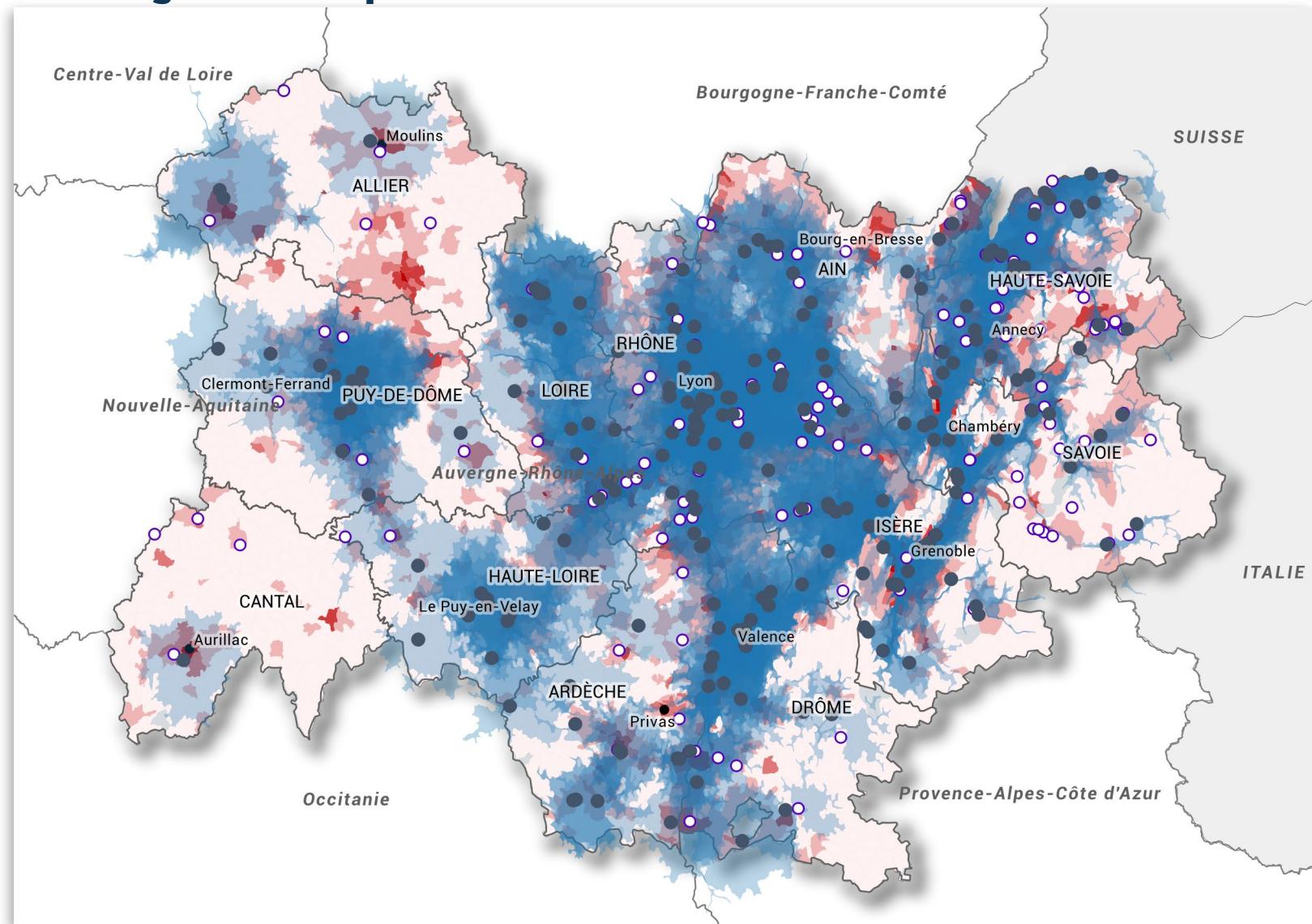
Répartition des plateformes de recyclage ouvertes à tous et densité de population en Auvergne-Rhône-Alpes

Plateforme de recyclage :

- Interne
- Ouverte à tous
- Isochrone de 30 minutes autour des plateformes ouvertes aux apports extérieurs

Densité de population par commune (hab/km²) :

- 0 - 30 habitants
- 30 - 100 habitants
- 100 - 200 habitants
- 200 - 800 habitants
- 800 habitants et plus



Des territoires où la valorisation des déchets inertes peut encore progresser

► Du fait de leur poids important, les déchets inertes sont transportés sur des courtes distances et traités à proximité de leur lieu de production. La performance régionale dépend donc

des efforts réalisés par tous les départements pour réduire au maximum l'enfouissement en ISDI. 9 d'entre eux atteignent déjà l'objectif de 80% des déchets inertes valorisés. Seuls la Loire,

la Savoie et le Cantal sont en-dessous (respectivement 64%, 62% et 43%), en raison d'un taux de remblai en carrière plus faible qu'ailleurs.



Des leviers et freins à la valorisation des déchets inertes :

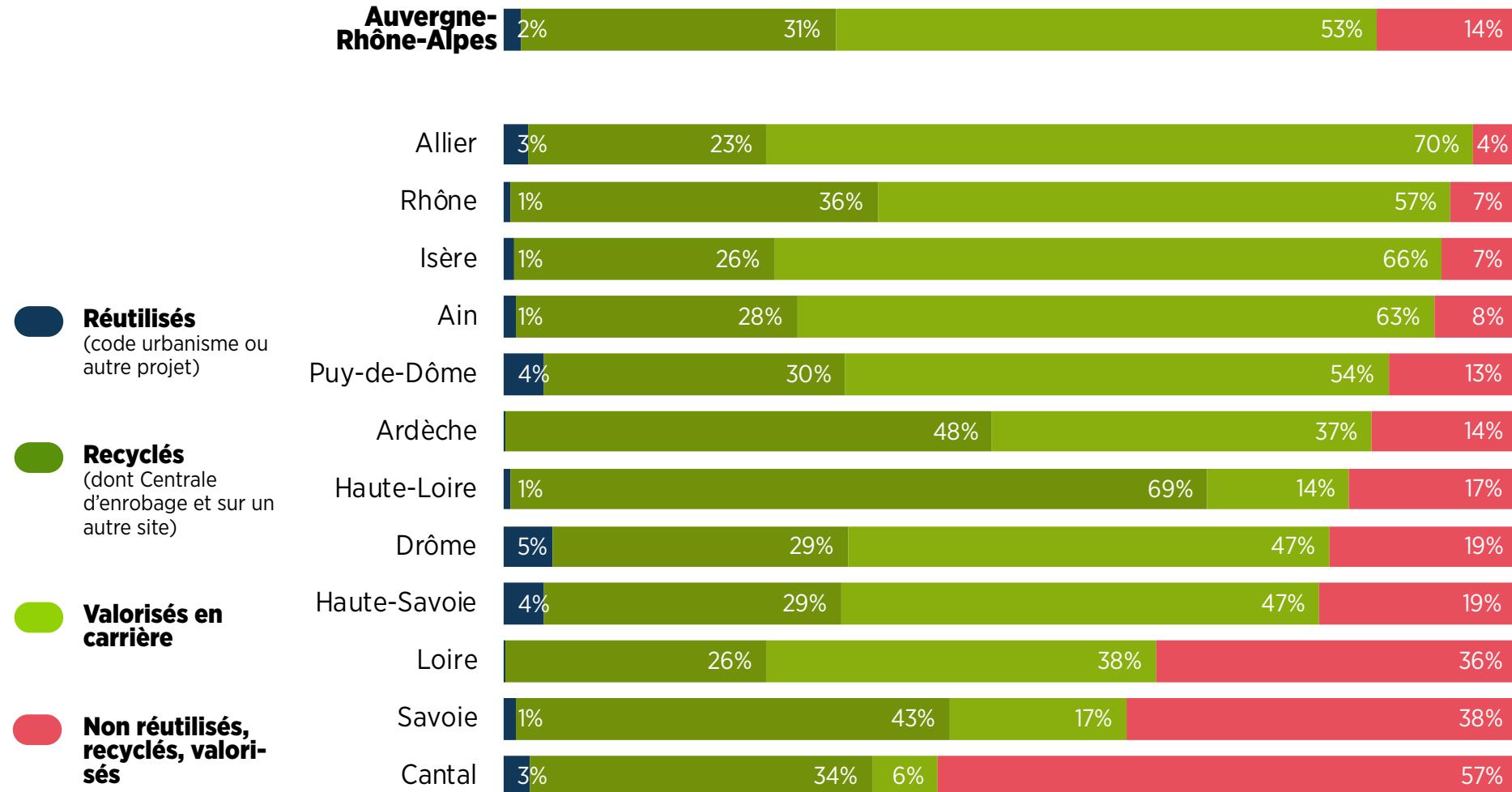
leviers

► Un développement de la valorisation dans 5 départements (Allier, Puy-de-Dôme, Ain, Rhône et Haute-Savoie)

freins

- Une baisse de la valorisation constatée dans 5 départements (Ardèche, Drôme, Loire, Savoie, Cantal)
- Des variations importantes peuvent exister d'une année sur l'autre selon les types de travaux effectués, les lieux de production ou la composition des déchets inertes générés.
- Le taux bas de valorisation du Cantal s'explique par un manque de capacités locales de remblai des carrières.

Taux de réutilisation, recyclage et valorisation des déchets et matériaux issus des chantiers sur la région Auvergne-Rhône-Alpes



Un maillage d'installations spécialisées dans l'accueil des déchets non dangereux à renforcer

► La diversité et la dispersion des déchets non dangereux du secteur du BTP complexifient la chaîne de gestion, et imposent le plus souvent de passer par une étape de massifi-

cation / regroupement avant envoi en traitement. Malgré le développement des déchèteries professionnelles (60 en activité en 2019 vs 31 en 2016), le maillage de sites ouverts à tous accep-

tant les déchets non dangereux reste encore parcellaire (2 pour 1 000 km²). Le réseau demeure, en partie, dépendante des déchèteries publiques (densité de 8,4 pour 1 000 km²).



Des leviers et freins à la collecte des déchets non dangereux :

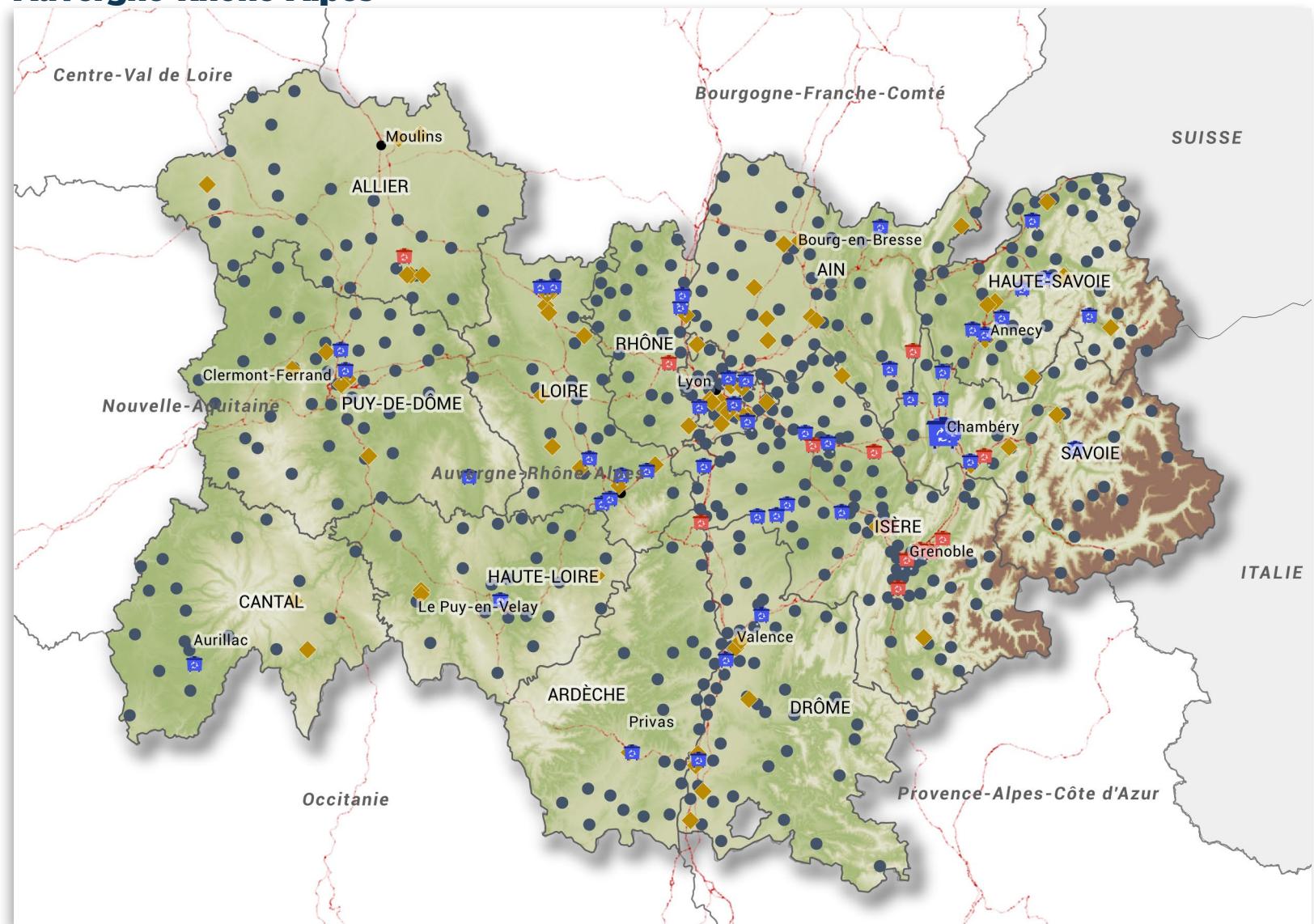
leviers

- Un réseau de déchèteries professionnelles qui émerge
- Une augmentation des coûts en ISDND favorisant l'envoi sur des sites de regroupement et/ou de tri

freins

- Un développement des fermetures de déchèteries publiques aux professionnels du BTP
- Des modalités de collecte spécifiques à imaginer dans les territoires où l'activité BTP est faible et diffuse

Répartition des installations acceptant des déchets non dangereux en Auvergne-Rhône-Alpes



Des installations qui reçoivent et qui trient davantage les mélanges de déchets non dangereux

► Le tri des déchets non inertes non dangereux, qu'il soit réalisé sur les chantiers ou au sein d'une installation spécialisée, est nécessaire afin d'accroître les taux de valorisation et de

réduire la part enfouie en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux. Si la part triée en amont a baissé entre 2016 et 2018 (57%, -8 points), les installations ont reçu davantage de

mélange de déchets non dangereux et ont accru leur performance de tri. La part triée en aval est désormais de 32%, vs 21% en 2016. 215 000 tonnes ont été récupérées grâce à cette étape.



Des leviers et freins à la valorisation des déchets non inertes non dangereux :

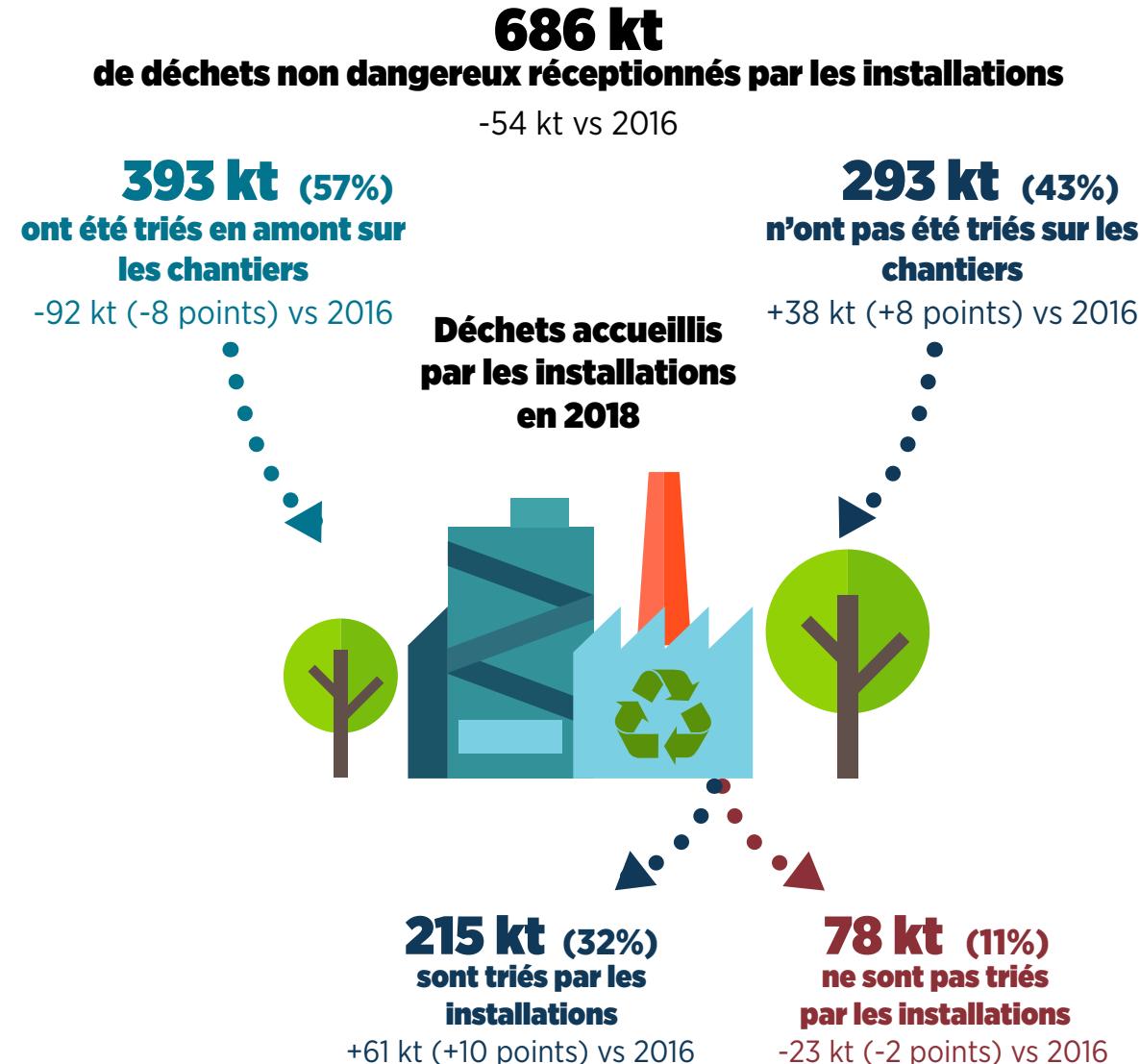
leviers

- Un tri (sur chantier ou par les installations) permettant d'obtenir des taux de valorisation élevés sur les déchets non dangereux séparés
- Un envoi des mélanges de déchets non dangereux en centres de tri à continuer de développer, du fait de performances de tri élevées.

freins

- Des prix de vente de certains matériaux triés au plus bas (carton, métaux)
- Un manque d'exutoire sur certaines filières (bois B, plastiques)
- Une potentielle surcharge des centres de tri suite à la progression des coûts d'enfouissement

Type de déchets non dangereux accueillis par les installations



Des filières spécifiques au secteur du Bâtiment qui se développent

► Le secteur du Bâtiment produit 18% des déchets et matériaux générés sur les chantiers. Des filières dédiées se mettent progressivement en place pour certains déchets, afin d'adapter les modalités de collecte et d'assurer leur valorisation. La filière du plâtre fait

partie des plus avancée et a permis d'assurer le recyclage des 44 000 tonnes de déchets de plâtre collectés. Le démantèlement des vitrages et fenêtres est en plein essor, et la valorisation des volumes collectés est passée de 36% en 2016 à 57% en

2018. Le tonnage de déchets amiante réceptionnés en installations spécialisées s'est accru et a permis de sécuriser l'élimination de 23 800 tonnes de ce déchet dangereux.



leviers

Des leviers et freins au développement des filières spécifiques du Bâtiment :

- Un réseau de sites acceptant les déchets de plâtre qui se densifie
- Une activité de démantèlement de vitrages et fenêtres qui se développe

freins

- Une partie du gisement provient de petits chantiers dispersés, nécessitant une organisation du tri et de la collecte spécifique (maillage fin du territoire, collecte par bigbags, sur palette, dépose sélective...)
- Une compétitivité de ces filières par rapport aux matériaux primaires à améliorer
- Des déchets où la valorisation est encore difficile / faiblement répandue (ex : polystyrène, laine de verre / de roche)

Tonnage collecté et taux de valorisation obtenue des filières dédiées aux déchets du Bâtiment en Auvergne-Rhône-Alpes



Tonnage collecté

Déchets de plâtre

44 000 tonnes

-3% 2016/2018 ▼

Vitrages et fenêtres

6 000 tonnes

-2,5% 2016/2018 ▼

Déchets amiantés

23 800 tonnes

+30% 2016/2018 ▲



Valorisation matière

100%

57%

Enfouissement en région

81%

Un enfouissement en ISDND à réduire

► Les enjeux sont moindres à l'étape du traitement, la valorisation des déchets non dangereux collectés étant bien assurée. En 2018, 76% ont été valorisés matière et 10% sous forme énergétique. La Loi de Transition

énergétique pour la Croissance Verte impose cependant de diviser par deux d'ici 2025 les quantités éliminées (tous secteurs confondus) en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux. En 2018, le secteur du Bâtiment et

des Travaux Publics a généré 114 000 tonnes qui ont été enfouies. Les efforts doivent donc être poursuivis afin de réduire ce flux.

114 kt
de déchets non
dangereux du
secteur du BTP
encore enfouis

leviers

- Une hausse progressive de la Taxe Générale des Activités Polluantes renchérissant le coût de l'enfouissement
- Une réduction des capacités des ISDND prévue réglementairement et déclinée dans le PRPGD
- Un renforcement des contrôles des ISDND en cours

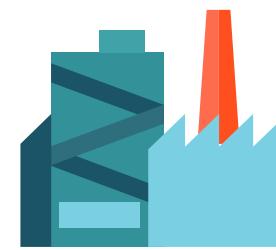
freins

- Des coûts de stockage parfois encore inférieurs aux autres solutions de traitement
- Des solutions de valorisation pour les refus de tri des centres de tri encore peu répandues

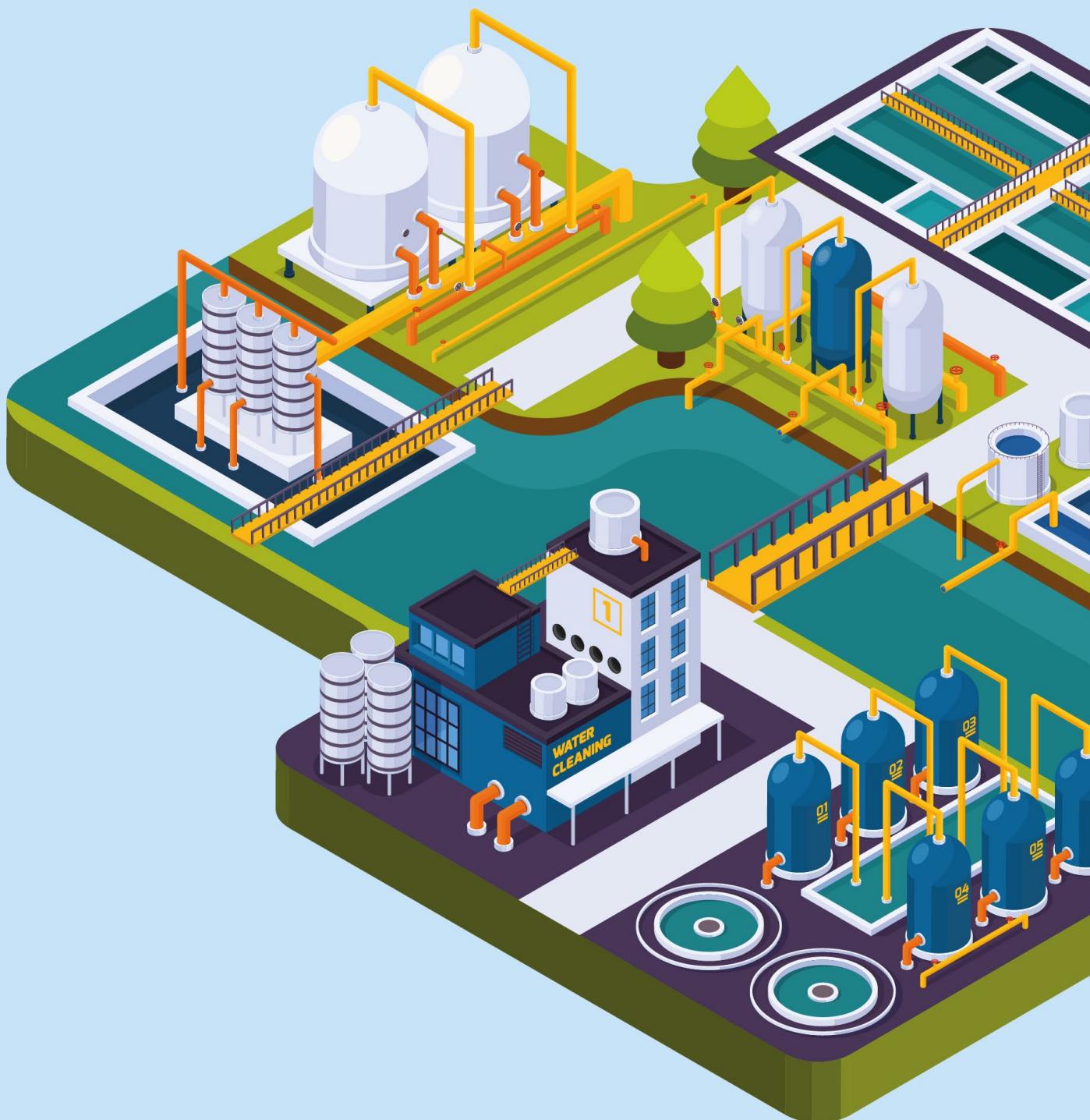
Taux de valorisation des déchets non dangereux collectés par les installations spécialisées dans la gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes



76%
recyclés matière



10%
valorisés énergétique





Préserver la ressource en eau

Objectif 4.5 du SRADDET

Performance du réseau d'assainissement : 72% des stations d'épuration conformes

► Les infrastructures d'assainissement comptabilisent plus de 4 000 stations d'épuration, avec une typologie marquée selon les territoires en

fonction de la conformité des stations et l'ancienneté du parc. Ainsi, 5 départements sont marqués par un parc ancien de STEP qui pénalise la confor-

mité : Rhône, Loire, Savoie, Allier et Cantal

19%
des stations ont
dépassé la durée
de vie moyenne
d'une STEP

Des leviers et freins à la performance du réseau d'assainissement :

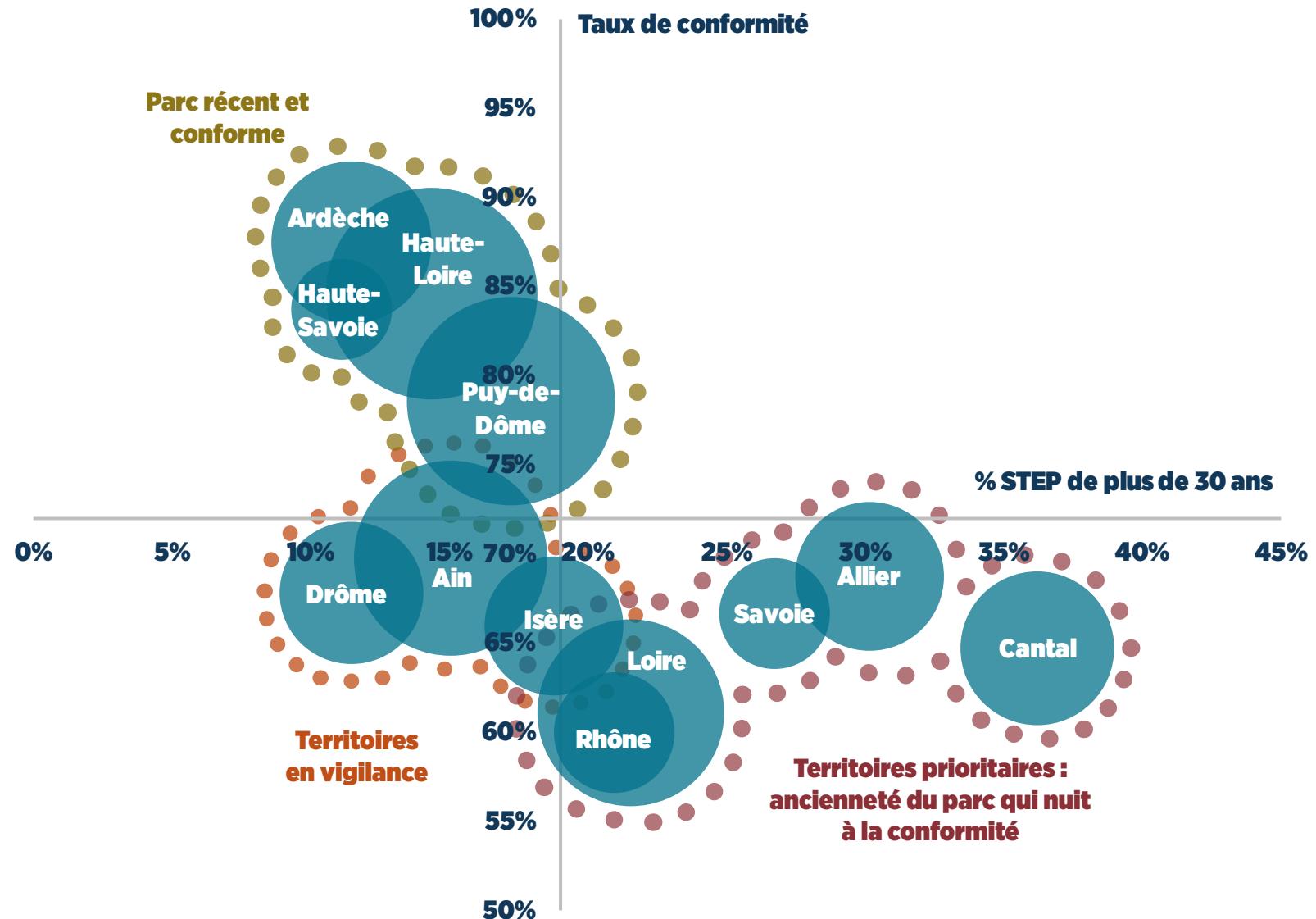
leviers

► Un parc d'infrastructures d'assainissement particulièrement performant en Ardèche, Haute-Loire, Haute-Savoie et Puy-de-Dôme

freins

► Des efforts de renouvellement du parc qui se concentrent dans le Rhône, la Loire, le Cantal, la Savoie et l'Allier

Conformité et ancienneté des stations d'épuration selon les départements



Performance du réseau d'eau potable : Un rendement du réseau qui atteint 78% du volume introduit

- En Auvergne-Rhône-Alpes, 22% du volume d'eau potable introduit dans les réseaux ne parvient pas jusqu'aux consommateurs. Les profils des départements diffèrent selon le taux de pertes en eau (performance du réseau) et le taux de renouvellement du linéaire (vétusté du réseau). Ainsi, le défaut de renouvellement du réseau nuit au rendement de l'eau potable sur 4 départements : Cantal, Savoie, Puy-de-Dôme et Isère.

140 ans
nécessaires pour
renouveler l'inté-
gralité du réseau

Des leviers et freins à la performance du réseau d'eau potable :

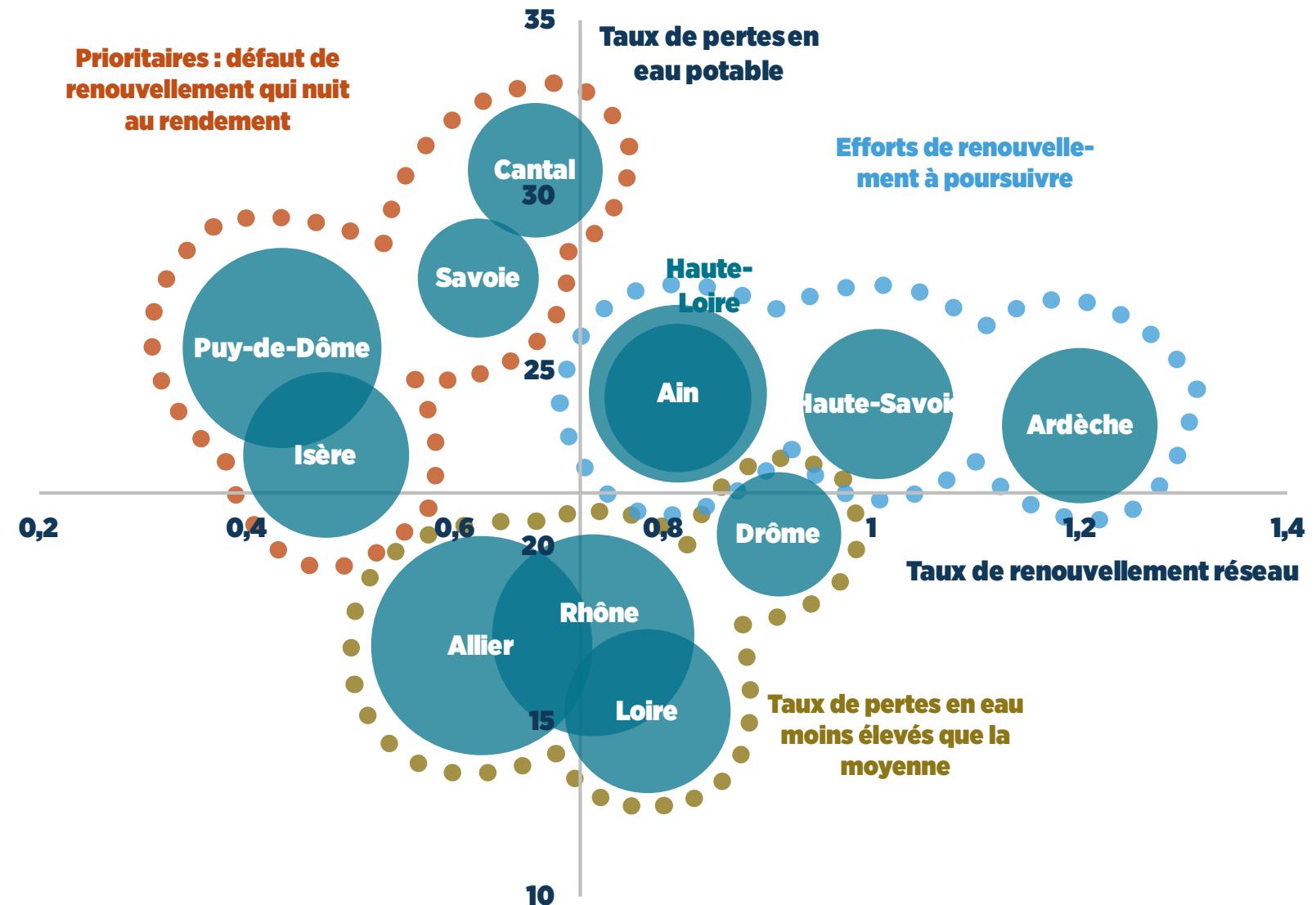
leviers

- Un rendement du réseau qui dépasse les 80% du volume introduit dans la Loire, l'Allier et le Rhône

freins

- Des efforts de renouvellement du réseau à engager ou à poursuivre sur la majorité des départements pour limiter les pertes en eau potable

Taux de pertes en eau et taux de renouvellement des réseaux d'eau potable selon les départements







Réduire les émissions de polluants et de GES par la mobilité décarbonnée

Objectif 1.5 du SRADDET

Mobilité décarbonnée : un fort développement de l'électrique et un démarrage sur la mobilité hydrogène et GNV

- Si les bornes de recharge pour véhicules électriques sont en plein essor, certains territoires apparaissent privilégiés et bénéficient de ce déploiement des mobilités décarbonnées, notamment autour des grandes agglomérations : Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Annecy, Grenoble, Valence et Chambéry.

22
bornes de recharges
pour véhicules électriques pour 100km²
dans le Rhône

Des leviers et freins à l'accès aux mobilités décarbonées :

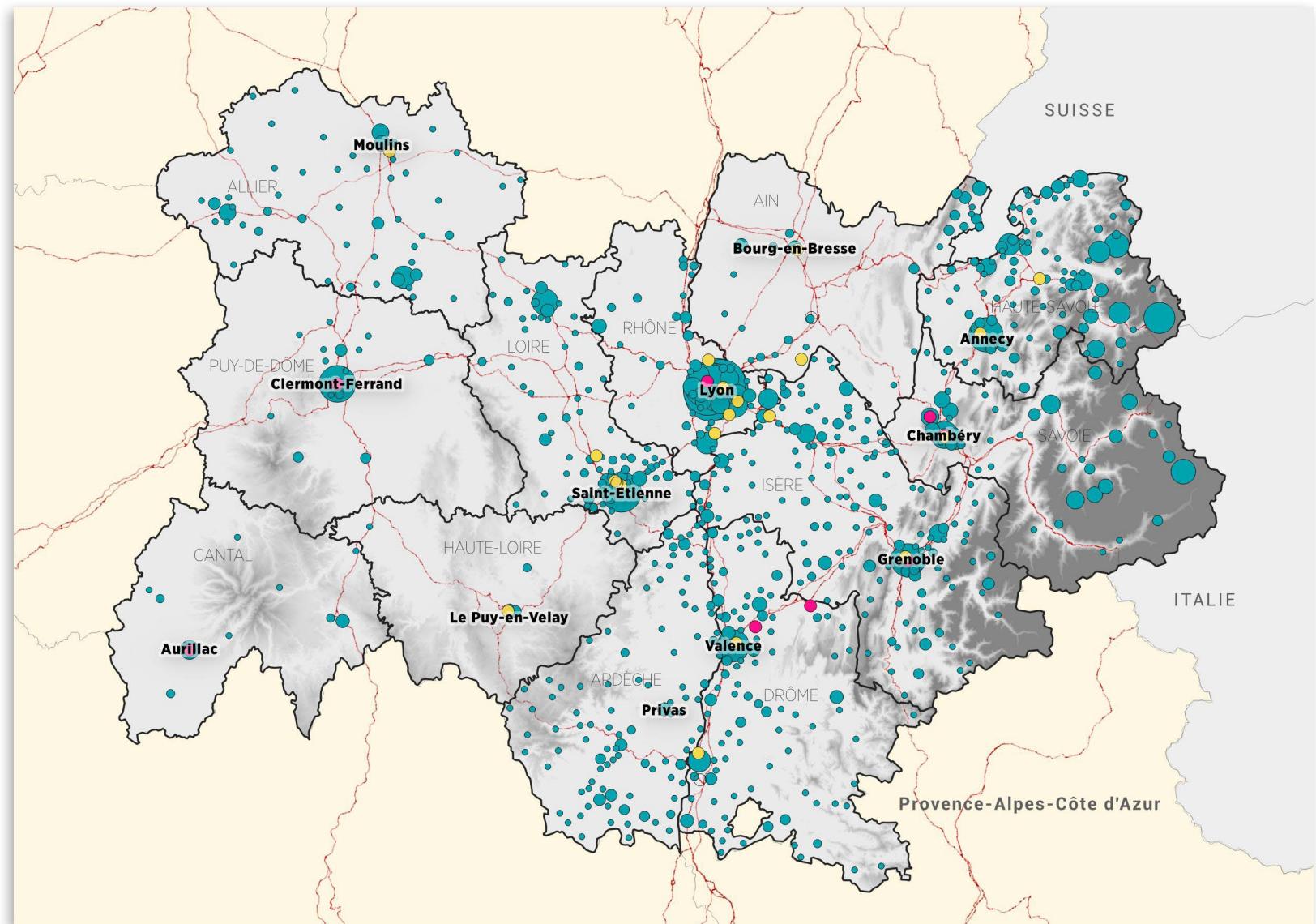
leviers

- Un nombre de points de charge pour véhicules électriques en nette hausse de +78% en 1 an et demi
- Une concentration des bornes de recharge autour des grandes agglomérations
- Un maillage particulièrement dense dans le Rhône : 22 bornes pour 100km²

freins

- Des territoires non desservis par les mobilités décarbonnées notamment à l'ouest de la région : moins d'une borne de recharge pour 100 km² dans le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme
- Des stations hydrogènes qui ne concernent que 5 départements mais un plan régional de déploiement « Zero Emission Valley » a été récemment lancé
- Un réseau de stations GNV en développement mais encore restreint

Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques, bornes hydrogènes et bornes GNV en 2019







Couvrir 100% du territoire en Très Haut Débit

Objectif 2.1 du SRADDET

Progression de la couverture du très haut débit: une dynamique enclenchée pour atteindre les objectifs de 100% d'ici 2025

► Si 43% des locaux sont désormais couverts par la fibre optique en Auvergne-Rhône-Alpes, les situations sont très hétérogènes selon les territoires : le taux de couverture du très haut débit apparaît élevé dans le Rhône (78%) et la dynamique de déploiement est particulièrement significative dans la Loire (+39 pts en 2 ans).

57%
des locaux restants à raccorder pour l'atteinte des objectifs

Des leviers et freins à l'accès au très haut débit :

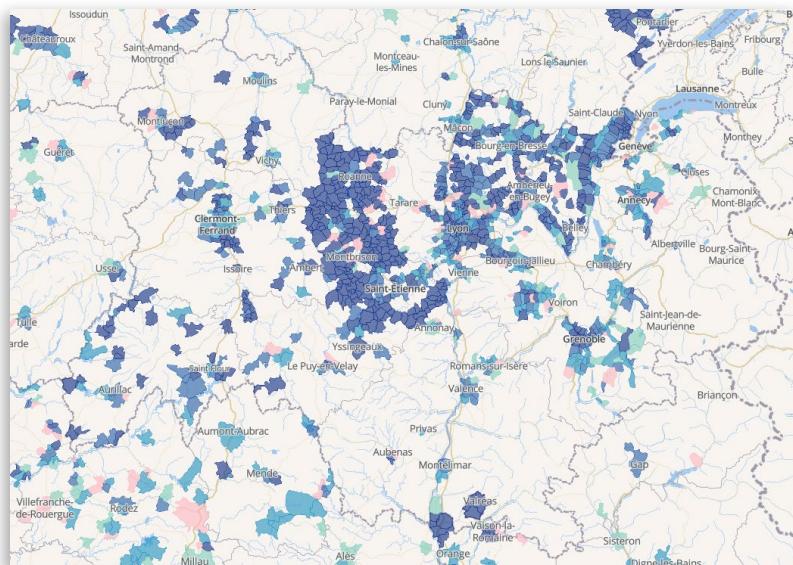
leviers

- Des territoires dynamiques qui ont dépassé la moitié des objectifs de raccordement avec plus des 2/3 de locaux raccordés dans la Loire et le Rhône
- L'Ain qui bénéficie d'une subvention de l'Etat pour le déploiement du THD, s'approche des 50% de locaux raccordés

freins

- Un niveau de déploiement limité en Isère au regard de sa population et en Savoie et Haute-Savoie, à relier en partie aux contraintes montagneuses
- En Ardèche : un ratio qui progresse peu en 2 ans atteignant 8% de locaux raccordés mais un plan de raccordement d'envergure est actuellement en cours.

Déploiement communal du très haut débit au T3 2019

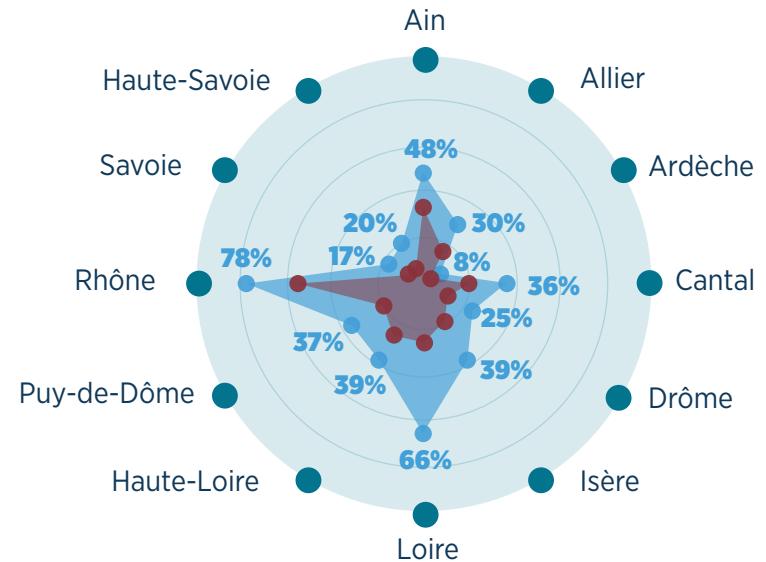


Couverture FtTH

Taux de locaux raccordables

- Supérieur à 80% ● De 10% à 25%
- De 50% à 80% ● De 0% à 10%
- De 25% à 50% ● Aucune

Taux de couverture du très haut débit selon les départements



- Objectif 100% d'ici 2025
- Taux de couverture au 3^e trim. 2019
- Taux de couverture au 3^e trim. 2017

Références

Sources utilisées :

- › ADEME
- › AFGNV / GRTGaz
- › AFHYPAC - Observatoire Vighy
- › ARCEP
- › Base ERU Ministère
- › CEREMA
- › DGFiP
- › DHUP
- › DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- › Effinergie
- › Enquête Déchets CERC ARA
- › Enquête Entreprises Bâtiment CERC ARA
- › Enquête ménages CERC ARA
- › Enquête TREMI, ADEME
- › FILOCOM, MEDDE
- › GIREVE
- › INSEE
- › ORCAE
- › RPLS
- › SISPEA
- › SIT@DEL2 Logements

Pour en savoir plus

[Bilan annuel Transition énergétique & Bâtiment Durable](#)

[Actualité trimestrielle de la Transition énergétique et Bâtiment Durable](#)

[Suivi d'activité des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique](#)

[Analyse des comportements de rénovations sur 3 métropoles à partir d'enquêtes ménages](#)

[Impact du logement social sur l'emploi et l'activité des entreprises de Bâtiment \(synthèse\)](#)

[Etude sur la Rénovation des résidences secondaires en altitude](#)

[Analyse des filières de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics](#)

[Patrimoine d'infrastructures : fiches départementales](#)

Crédits

Cette publication a été concue et mise en page par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes en utilisant des ressources de [Freepik.com](#)

Avec le concours des membres et partenaires de la CERC

Membres de Droit :



Membres Adhérents :

AQC Lyon
AURA HLM
BTP Banque Lyon
CCI région
Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie
CRPI Auvergne

DDT 01
DDT 03
DDT 07
DDT 15
DDT 26
DDT 38
DDT 42

DDT 43
DDT 63
DDT 69
DDT 73
DDT 74
Fédération du BTP 01
Fédération du BTP 03

Fédération du BTP 26/07
Fédération du BTP 38
Fédération du BTP 42
Fédération du BTP 43
Fédération du BTP 69
Fédération du BTP 73
Fédération du BTP 74

Fédération des SCOP BTP
Auvergne-Rhône-Alpes
FIBOIS
Auvergne-Rhône-Alpes
LCA-FFB
Auvergne-Rhône-Alpes
Métropole de Lyon

Office du BTP 63
Conseil régional de l'Ordre
des architectes Auvergne
UNGE Rhône-Alpes
UNTEC Rhône-Alpes
Auvergne

Partenaires :



Etude réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes

CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

55, avenue Galline - 69100 Villeurbanne
Tél. : 04-72-61-06-30 | mail : contact@cercara.fr | www.cercara.fr
Suivez-nous sur Twitter : @cerc_ara

